

# Conférence

Jeudi 22 mai 2014

Nantes - 18h

35 rue Paul Bert

(siège social de l'Udaf 44)

famille  
maladie décision amis  
dépendance volonté souffrance dignité  
douleur accompagnement dialogue directives anticipées  
**« COMPRENDRE LA LOI LEONETTI »**  
acharnement thérapeutique soutien euthanasie choix  
personne de confiance éthique soins palliatifs  
corps médical patient consentement

*Y voir plus clair sur le contexte de loi  
encadrant la fin de vie.*



## La loi Leonetti

La loi Leonetti, promulguée en 2005, est relative aux droits des malades en fin de vie. Elle limite notamment l'acharnement thérapeutique et introduit deux notions clés :

### - Les directives anticipées

Instructions fournies en avance par une personne consciente sur la conduite à tenir au cas où elle serait dans l'incapacité d'exprimer sa volonté.

### - La personne de confiance

Personne que l'on consulte lorsque le patient est hors d'état d'exprimer sa volonté. Elle est le garant du respect des droits et intérêts du malade. Elle a aussi un rôle d'accompagnement du malade dans ses démarches.

**En un mot, la fin de vie se prépare en  
DIALOGUANT avec ses proches.**

## La conférence

La loi Leonetti aborde un sujet au coeur des débats actuels et nous concerne tous. Pourtant, 7 français sur 10\* ne la connaissent pas.

Pour y voir plus clair sur le contexte de loi qui encadre la fin de vie, rendez-vous au siège social de l'Udaf 44, à Nantes - au 35A rue Paul Bert, pour participer à une conférence :

**le Jeudi 22 mai,  
à 18 h.**

Cette conférence sera animée par **Yunsan MÉAS**, secrétaire général du réseau sur l'accompagnement en fin de vie et soins palliatifs de Loire-Atlantique (Compas - coordination mutualisée de proximité pour l'appui et le soutien).

sondage OpinionWay publié en janvier 2011 ; étude conduite auprès de 1015 personnes âgées de 18 ans et plus.

**Gratuit - sur inscription -**

02.51.80.30.03 - [info@udaf44.asso.fr](mailto:info@udaf44.asso.fr)  
[www.udaf44.fr](http://www.udaf44.fr)

